

## Lettre ouverte à Mesdames et Messieurs les élus du département de l'Isère

En tant que Président du Conservatoire des Espaces naturels de l'Isère, au nom des administrateurs et des salariés de l'association, je souhaite vous alerter sur une évolution particulièrement préoccupante de la gestion départementale des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Depuis plus de quarante ans, le CEN Isère est un acteur reconnu et fortement impliqué dans l'expertise, la connaissance et la gestion des espaces naturels du territoire isérois. Agréé par l'État et la Région comme association partenaire des collectivités, il intervient en qualité d'expert non militant. En accord avec les acteurs du monde agricole, il propose des solutions fondées sur la nature qui permettent de concilier respect des espaces naturels et usages agricoles. Dès sa création, le Conservatoire a développé une animation foncière active lui permettant de maîtriser aujourd'hui près de 380 hectares de zones naturelles sensibles, par acquisition, don ou conventionnement, *afin d'en assurer la restauration si nécessaire, la préservation durable et la gestion. Cette gestion, souvent agropastorale, s'appuie, aussi souvent que possible sur les compétences des exploitants agricoles locaux.*

Lorsque le Département de l'Isère s'est doté, en 2003, d'une politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles, le CEN Isère, fort de son expertise et de son expérience, a été pleinement associé à cette démarche. Il a contribué à la labellisation de nombreux sites, notamment par la réalisation de diagnostics préalables, puis a assuré pendant de nombreuses années la gestion de nombre d'entre eux. Les sites historiques sur lesquels le CEN Isère était impliqué en tant que propriétaire ou détenteur de convention d'usage, ont naturellement intégré le réseau des ENS en construction et ont été reconnus comme ENS locaux associatifs, témoignant du rôle déterminant du Conservatoire dans la structuration de cette politique.

Dans ce cadre, le Département de l'Isère a distingué trois catégories d'ENS, principalement en fonction du statut de maîtrise foncière :

- ✓ les ENS départementaux,
- ✓ les ENS locaux communaux,
- ✓ les ENS locaux associatifs.

Si, à partir de 2016, le Département a fait le choix d'internaliser la gestion des ENS départementaux, le CEN Isère est resté un partenaire essentiel des communes gestionnaires d'ENS locaux communaux, en leur apportant expertise et accompagnement opérationnel, avec un soutien financier départemental. Ce soutien direct au CEN Isère a toutefois été progressivement réduit depuis 2023 pour disparaître totalement en 2025, alors même que le CEN Isère accompagne près de trente communes dans la gestion de leurs ENS locaux

Le Schéma Départemental des ENS, approuvé en septembre 2024, réaffirme pourtant clairement l'existence et l'intérêt de ces différentes catégories, ainsi que le soutien financier du Département à l'ensemble des ENS. Néanmoins, le CEN Isère a été informé, le 21 janvier 2026, d'un projet de modification du règlement départemental prévoyant la suppression du statut d'ENS associatif. Les quatorze sites gérés par le CEN Isère depuis plusieurs décennies seraient alors proposés en gestion aux communes afin de devenir des ENS locaux communaux.

Cette évolution place les communes face à un choix difficile : reprendre la gestion de ces sites avec un reste à charge financier, ou refuser, laissant alors le CEN Isère gestionnaire de sites dont le financement deviendrait insuffisant et instable. Nous comprenons bien les contraintes du contexte budgétaire pour le Département de l'Isère induisant la nécessité d'économies à différents niveaux. Cependant, cette réforme confirme un désengagement du Département au détriment des ENS et fragilise un dispositif reconnu pour son efficacité.

Au-delà des conséquences en termes financiers et de ressources humaines, cette orientation remet en cause des partenariats historiques fondés sur la confiance et méconnaît la réalité foncière et juridique des sites, dont le CEN Isère est souvent propriétaire ou titulaire de conventions de maîtrise d'usage. Elle envoie également un signal préoccupant quant à la place accordée à la biodiversité et à l'adaptation des pratiques de gestion face au changement climatique, alors même que les citoyens isérois expriment une attente forte de politiques environnementales ambitieuses et concrètes.

En tant qu'élus et représentants d'une population attachée à la qualité de son environnement et à la préservation de son patrimoine naturel, nous vous appelons solennellement à mesurer les conséquences de ce projet de réforme et à relayer cette alerte. Le CEN Isère demeure pleinement mobilisé pour poursuivre, dans un esprit de partenariat et de dialogue, sa mission d'intérêt général au service des espaces naturels de notre département.

Veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs les élus, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Conservatoire d'espaces naturels de l'Isère

Le Président, Michel Basset

Conservatoire d'espaces naturels Isère  
2, Rue des Mails  
38720 Saint Egrève.

Association loi 1901  
Agrée par l'Etat et la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



[www.cen-isere.org](http://www.cen-isere.org)